

Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par téléconférence, Gatineau, le vendredi 1^{er} mai 2020 à 9 h 15 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et Me Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Cathy Brazeau, Linda Brouillette, Laurence Gillot et Marie-France Laviolette.

CE-2020-252 <u>ENTENTE DE PRÊT DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE GÎTE AMI</u>

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle occasionnée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT notamment les besoins temporaires accrus du Gîte Ami en matière de main-d'œuvre pour, entre autres, assurer le respect des mesures mises en place par le Gouvernement du Québec pour limiter et réduire les risques de propagation de la COVID-19 et soutenir les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite soutenir le Gîte Ami dans cette situation exceptionnelle tout en maintenant ses activités essentielles et prioritaires en prêtant les services d'employés volontaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le Gîte Ami:
- autorise la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le Gîte Ami.

Adoptée

CE-2020-253 <u>ENTENTE DE PRÊT DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MANNE DE L'ÎLE</u>

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle occasionnée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT notamment les besoins temporaires accrus de la Manne de l'Île en matière de main-d'œuvre pour, entre autres, assurer le respect des mesures mises en place par le Gouvernement du Québec pour limiter et réduire les risques de propagation de la COVID-19 et soutenir les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite soutenir la Manne de l'Île dans cette situation exceptionnelle tout en maintenant ses activités essentielles et prioritaires en prêtant les services d'employés volontaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et la Manne de l'Île;
- autorise la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et la Manne de l'Île

Adoptée

CE-2020-254 <u>ENTENTE DE PRÊT DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CISSSO</u>

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle occasionnée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT notamment les besoins temporaires accrus du CISSSO en matière de main-d'œuvre pour, entre autres, assurer le respect des mesures mises en place par le Gouvernement du Québec pour limiter et réduire les risques de propagation de la COVID-19 et soutenir les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite soutenir le CISSSO dans cette situation exceptionnelle tout en maintenant ses activités essentielles et prioritaires en prêtant les services d'employés volontaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'entente de prêt de services à intervenir entre la Ville de Gatineau et le CISSSO;
- autorise la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le CISSSO.

Adoptée

CE-2020-255 ENTENTE DE PRÊT DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle occasionnée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT notamment les besoins temporaires accrus du CISSSO et des organismes communautaires en matière de main-d'œuvre pour, entre autres, assurer le respect des mesures mises en place par le Gouvernement du Québec pour limiter et réduire les risques de propagation de la COVID-19 et soutenir les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Regroupement souhaitent soutenir le CISSSO et les organismes communautaires dans cette situation exceptionnelle tout en maintenant ses activités essentielles et prioritaires en prêtant les services d'employés volontaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le Regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau;
- autorise la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le Regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2020-256 ENTENTE DE PRÊT DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE GATINEAU - CSN

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle occasionnée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT notamment les besoins temporaires accrus du CISSSO et des organismes communautaires en matière de main-d'œuvre pour, entre autres, assurer le respect des mesures mises en place par le Gouvernement du Québec pour limiter et réduire les risques de propagation de la COVID-19 et soutenir les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat souhaitent soutenir le CISSSO et les organismes communautaires dans cette situation exceptionnelle tout en maintenant ses activités essentielles et prioritaires en prêtant les services d'employés volontaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau CSN;
- autorise la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau CSN.

Adoptée

CE-2020-257 ENTENTE DE PRÊT DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLANCS DE GATINEAU - SCFP 5400

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle occasionnée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT notamment les besoins temporaires accrus du CISSSO et des organismes communautaires en matière de main-d'œuvre pour, entre autres, assurer le respect des mesures mises en place par le Gouvernement du Québec pour limiter et réduire les risques de propagation de la COVID-19 et soutenir les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat souhaitent soutenir le CISSSO et les organismes communautaires dans cette situation exceptionnelle tout en maintenant ses activités essentielles et prioritaires en prêtant les services d'employés volontaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau SCFP 5400;
- autorise la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente de prêt de services intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau SCFP 5400.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER Conseiller et président Comité exécutif M° GENEVIÈVE LEDUC Greffière Comité exécutif